Déclaration liminaire des représentant-e-s CGT, FO, SUD au CHSCT-S du 25 mars 2015

Le 1er CHSCT-S de cette nouvelle mandature constitue pour nous représentant-e-s CGT, FO et Sud, une nouvelle occasion de réaffirmer notre engagement auprès des enquêteurs et enquêtrices de l'Insee quant à l'amélioration de leurs conditions de travail. Depuis maintenant plus de deux ans nous nous sommes attachés à travailler à la mise en place de dispositifs permettant d'atteindre cet objectif.

Nous actons que de nombreux protocoles ont déjà été mis en œuvre et reconnaissons la qualité du travail des équipes DCVCT. Le déploiement des formations agressions, l'activation du dispositif Inavem, la mise en place du registre santé sécurité au travail dématérialisé en sont quelques exemples concrets.

De nombreux dossiers sont encore en expertise et demande selon nous un traitement urgent pour améliorer les conditions de travail des enquêteurs, notamment sur l'accès aux bâtiments.

Concernant le projet CAPI 3G, malgré nos très nombreuses oppositions vous poursuivez à marche forcée son développement. Nous le dénonçons. Pire encore vous ne prenez pas en compte a minima nos remarques organisationnelles. Quels seront les impacts sur nos conditions de travail ?

Par ailleurs nous n'avons toujours aucune transparence sur l'alimentation de l'outil Chester. Nous vous demandons donc de fournir dés maintenant aux enquêteurs les informations permettant à chaque enquêteur de pouvoir vérifier la cohérence (en temps et en volume) des tableaux chester.

La prévention des risques psychosociaux et la préservation de la santé physique et psychologique des enquêteurs sont comprises par les acteurs santé sécurité au travail, mais peine à être assimilé intégralement dans toutes les régions et de façon homogène.

En effet au seuil de ce nouveau mandat, nous déplorons l'émergence de freins tendant à remettre en cause la légitimité de ces protocoles préventifs. Cela s'est notamment avéré lors du non respect de l'activation du droit de retrait d'un enquêteur. La motion que nous déposons ce jour vise à développer notre argumentaire.

D'autre part nous sommes toujours en attente de la communication du rapport d'enquête établi par le CHSCT de l'Hérault suite à la saisine du 26 juin 2014. En effet contrairement à notre motion du 6 novembre s'opposant au co-financement, vous avez décidé d'y engager la participation financière de ce CHSCT-S. Nous devons donc être destinataire de l'intégralité de ce rapport.

Les représentant-e-s CGT, FO et SUD du CHSCT-S ont lu avec consternation le rapport sur la qualité des enquêtes ménages et prix. Ils seront donc vigilants sur l'exploitation éventuelle de ce rapport.

Enfin, même si ce CHSCT-S n'est pas compétent au premier chef sur les rémunérations des enquêtrices et enquêteurs, nous représentant-e-s CGT, FO et Sud vous rappelons que l'objectif essentiel de la réouverture de la circulaire NCEE demeure la revalorisation de la grille indiciaire des enquêteurs. Nous refusons des conditions de travail imposées et demandons un salaire décent.